

Politique de dénonciation

En date du 7 septembre 2023

1. Objectif

Allied Gold Corporation (« Allied ») exige que les directeurs, les cadres, les employés de Allied et toute partie qui agit au nom de Allied ou la représente (collectivement dénommés « Personnel Allied ») respectent les normes élevées en matière d'éthique des affaires et personnel dans l'accomplissement de leurs devoirs et de leurs responsabilités. En tant que Personnel Allied, nous nous engageons à pratiquer l'honnêteté et l'intégrité dans l'accomplissement de nos responsabilités et à nous conformer aux lois et règlements applicables. En vue de promouvoir une conduite éthique au sein d'Allied, son Code de conduite stipule que le Personnel Allied doit signaler toute violation potentielle ou présumée du Code, de la loi, du règlement ou de la politique d'Allied. Cette politique définit les normes qui régissent de tels signalements et leur enquête, ainsi que la protection dont jouit le Personnel Allied qui fait ces signalements.

2. À qui s'applique la présente Politique

La présente Politique s'applique à l'ensemble du personnel d'Allied à travers le monde.

3. Responsabilité de signalement

La présente politique a pour but d'encourager le Personnel Allied à partager de graves préoccupations rencontrées en interne de sorte que Allied puisse les résoudre et sanctionner les conduites et les agissements inappropriés. Le Personnel Allied a la responsabilité de signaler sans délai toute préoccupation relative aux infractions ou aux infractions présumées du Code de conduite ou d'autres politiques d'Allied ou des lois ou règlements qui régissent les activités d'Allied. Notamment, les situations qui impliquent les employés, les cadres ou directeurs, les agents d'Allied ou les tiers qui agissent au nom d'Allied, les distributeurs, les clients, les utilisateurs finaux, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires d'entreprises communes.

4. Politique de non-représailles

Il est interdit à tout membre du Personnel d'Allied d'user de représailles contre un autre membre qui de bonne foi, signale une violation ou une violation présumée du Code de conduite, de la politique, d'une loi ou d'un règlement qui régit les activités d'Allied, même si l'allégation ne s'avère pas fondée. Le membre du Personnel Allied qui use de représailles contre une personne qui signale une violation ou une violation présumée de bonne foi, peut faire l'objet de mesures disciplinaires jusqu'à et y compris un licenciement.

Si vous croyez avoir été victime de représailles, communiquez avec la ligne d'Intégrité Allied pour obtenir de l'aide (voir « 5. Procédures de signalement » ci-dessous).

5. Procédures de signalement

Les membres du Personnel Allied doivent soumettre leurs préoccupations ou leurs plaintes a la ligne d'Intégrité Allied, disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Si vous avez des questions ou avez besoin d'éclaircissements, vous pouvez également contacter votre représentants local ou opérationnel ou le Département des services juridiques de Toronto à l'adresse suivante : legaltoronto@alliedgold.com



Pour utiliser la ligne d'Intégrité Allie, visitez www.alliedgold.ethicspoint.com ou appelez :

Canada 1-833-255-3697 Côte d'Ivoire 05 66 77 0908 Ethiopie 800 861953

Les Représentants locaux des services juridiques opérationnels et locaux sont tenus d'aviser sans délai le Département des services juridiques de Toronto, de toute violation ou de toute violation présumée du Code de conduite, des politiques, des lois ou des règlements d'Allied.

Le Département des services juridiques de Toronto doit superviser les enquêtes sur toutes les plaintes signalées et fournir un rapport sur les enquêtes et la résolution des plaintes à la gestion supérieure et au Comité de vérification interne.

6. Agir de bonne foi

Le signalement de préoccupations est essentiel au développement d'une forte culture axée sur l'éthique et Allied encourage et soutient pleinement de tels signalements. Toute personne qui signale une violation ou une violation présumée doit agir de bonne foi et avoir de bonnes raisons de croire que les renseignements divulgués indiquent une violation.

Les tiers avec lesquels nous faisons des affaires, notamment les fournisseurs, ont également le droit de signaler leurs préoccupations ou de formuler leurs plaintes.

7. Confidentialité et anonymat

Les infractions ou infractions présumées signalées doivent rester confidentielles dans la mesure du possible, dans le but de pouvoir mener des enquêtes adéquates (remarque : la divulgation de votre identité ne peut être exigée par la loi que dans des circonstances particulières). De plus, les signalements doivent être partagés uniquement en cas de nécessité absolue à ceux qui sont directement en charge ou qui supervisent votre affaire.

De plus, comme mentionné plus haut, le Personnel d'Allied peut choisir de faire des signalements de manière anonyme vers la ligne d'Intégrité Allied ouen écrivant au Département des services juridiques de Toronto à l'adresse suivante :

Directeur des affaires juridiques et Secrétaire de l'entreprise Allied Gold Corporation

legaltoronto@alliedgold.com

8. Où trouver du soutien ou des conseils?

Pour toute question concernant la présente Politique, n'hésitez pas à demander des conseils. Veuillez communiquer avec votre Représentant des services juridiques locaux ou opérationnels, ou un membre des



services juridiques de Toronto, ou la ligne d'Intégrité Allied peut aussi répondre à vos questions (voir « 5. Procédures de signalement »).